

15 jan 2021 -17:24

Appartient à [Conseil des ministres du 15 janvier 2021](#)

Covid-19 : projet Community Health Workers

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le projet *Community Health Workers* visant à promouvoir l'accessibilité des soins de santé dans le cadre de la crise Covid-19.

Afin de ne pas accroître les inégalités dans le cadre de la crise sanitaire et de mettre tout en œuvre pour accroître l'accessibilité des groupes vulnérables (période de vaccination, bien-être psychologique, etc.), 50 *Community Health Workers* (CHW) seront déployés. Il s'agit de travailleurs sociaux ayant pour mission de faire le lien entre les groupes vulnérables et les soins de santé et de bien-être primaires. Ce projet permettra également de développer une formation en interne et de créer de l'emploi. En outre, une étude de faisabilité à court terme encadrera le projet afin de disposer d'un suivi de cette intervention.

Ces *Community Health Workers* seront chargés plus particulièrement de :

- améliorer l'accès aux soins de santé, en particulier pendant cette crise
- soutenir les groupes vulnérables dans le recours aux soins de santé afin qu'ils ne soient pas encore davantage à la traîne pendant cette crise
- signaler les inégalités et les problèmes structurels d'accessibilité au sein des soins, en accordant une attention particulière aux conséquences du coronavirus.

Cette tâche sera confiée au Collège intermutualiste national (CIN), qui dispose notamment d'une bonne expérience du déploiement d'agents de terrain. Les CHW seront associés aux structures de première ligne et seront complémentaires des projets déjà en cours dans les différentes régions. La répartition des 50 CHW aura lieu sur la base d'indicateurs disponibles en matière de besoin de soins mais sera également liée à une répartition régionale. Ils concentreront leur action au niveau de quartiers dont la sélection sera soumise à un comité d'accompagnement.

Une subvention de 2.965.000 euros est octroyée à l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI), qui établira une convention avec le CIN en vue de la mise en œuvre du projet, qui doit se clôturer à la fin décembre 2021.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be